



MÉMOIRE

éditorial

Longtemps les Archives vécurent hors des lois de la demande du public. Non point qu'elles en eussent été dépourvues. Bien au contraire. Il faut toujours rappeler avec force que la mise à disposition de tous de la documentation héritée des administrations de l'Ancien Régime est l'essence même de l'institution et présida à sa création par la Révolution française.

Non point, non plus, que la consultation des archives par des lecteurs, même peu nombreux, eût été exotée de sens et de conséquences. Bien au contraire, plus qu'aujourd'hui, l'idéologie et les rêves politiques la sous-tendaient : les uns voulaient, anneau par anneau, reconstituer le passé des seules grandes familles ; les autres poursuivaient un labeur de résurrection d'une histoire toute terrienne ; les derniers menaient la collecte passionnée des monuments d'un tiers état devenu conquérant.

Tous, sans doute, cultivaient un goût commun à se pencher avidement sur l'abîme ou la poussière de l'oubli enfouit les générations et leurs faits, dans le fouillis des siècles. Mais il s'agissait d'un plaisir réservé et sociologiquement discriminé : on courait au chartrier, on dévorait les liasses et les caisses jusqu'à ce que la cloche, annonçant le dîner, ramenât aux obligations de société, parmi les vivants, au salon.

Les années soixante-dix ont introduit un élément quantitatif porteur de changements sans retour. La vague de la généalogie, l'engouement pour l'histoire locale, l'afflux des étudiants ont fait se lever le vent de la démocratisation culturelle. Il en résulte pour la collectivité départementale des obligations toujours plus lourdes. La nouvelle salle de lecture du centre Georges-Besnier, inaugurée le 23 février en présence du directeur des Archives de France, est une première forme de réponse à cette légitime exigence.

Roland HUGUET
Président du Conseil général





GEORGES BESNIER

Lorsqu'il y a quelques mois, le Conseil général décida de baptiser les deux centres des Archives départementales, le nom de Georges Besnier s'imposa immédiatement pour le dépôt d'Arras. L'hommage ainsi rendu à l'archiviste qui

dirigea le service de 1919 à 1941 et de 1944 à 1951 est aujourd'hui complété par la publication d'un ouvrage.

Retracer de façon exhaustive la vie et l'œuvre de Georges Besnier dans le Pas-de-Calais en reconstruction tient de la gageure. Peu d'archivistes occupèrent des fonctions si nombreuses, tant administratives que culturelles et politiques. Il était impossible d'évoquer en détail le chef de division chargé de l'assistance à la préfecture, l'actif bibliothécaire-archiviste de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, le secrétaire général de la ville d'Arras, sans oublier le conservateur des antiquités et objets d'art du Pas-de-Calais et de la Somme, le directeur de la bibliothèque municipale d'Arras et l'adjoint au maire.

Le parti a donc été pris de dresser le portrait de Georges Besnier en trois hommes :

l'érudit, l'administrateur et le chrétien social. Chez ces trois hommes, la même volonté d'aider leur prochain et la même conception moderne et originale de la tâche qui leur incombe – qualités qu'illustrent les chapitres consacrés à la construction du dépôt d'Arras des Archives départementales et à l'action de Georges Besnier en matière de dommages de guerre.

Derrière l'archiviste aux prises avec les difficultés matérielles, c'est la réalité du Pas-de-Calais ravagé par la guerre qu'on découvre : immeubles détruits, administration décomposée, relations difficiles avec les départements épargnés. Ce sont aussi des hommes plus ou moins marqués par le conflit, de l'archiviste-adjoint Alexandre Lavoine au rigoureux directeur des services d'apurement des comptes de guerre des communes des régions libérées Paul Delporte, en passant par l'érudit Roger Rodière ou l'architecte Paul Decaux.

Fondé sur l'utilisation systématique des nombreuses archives laissées par Georges

Besnier dans les séries J, N, R, T et X des Archives départementales, l'ouvrage présente un Georges Besnier finalement assez proche de la légende, un homme attachant et hors du commun, qui a marqué de son empreinte tous les postes qu'il a occupés.

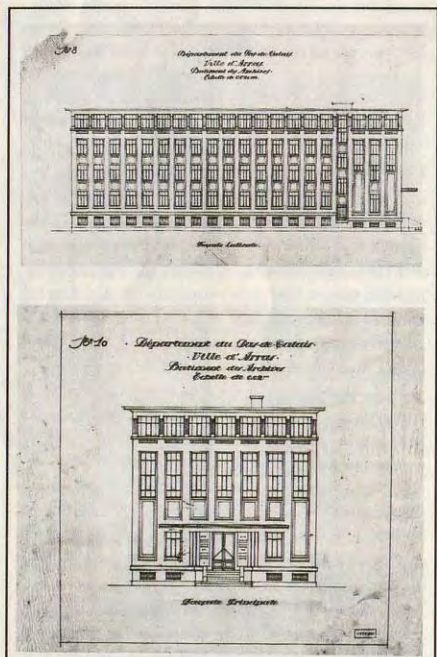
Le texte est introduit par Monsieur René Bargeton, préfet honoraire, qui remplaça Georges Besnier de 1941 à 1944 dans des conditions qu'il décrit ici. Il est complété par une analyse architecturale du bâtiment d'Arras due à M. Patrick Wintrebert, conservateur des antiquités et objets d'art.

Nathalie Vidal

Ouvrage de 175 pages

Illustré noir et blanc,
format 10,5 x 18 cm.

Prix : 60 F (+12 F de frais de port)



Archives départementales (Arras) : projet définitif, 7 février 1924, N 1218/4.

LA SALLE DE LECTURE DU CENTRE GEORGES-BESNIER

OUVERTE AU PUBLIC DEPUIS LE 24 FEVRIER 1999

La nouvelle salle de lecture du bâtiment des Archives départementales situé à Arras, baptisé Georges-Besnier en mémoire d'un archiviste hors du commun, est ouverte au public depuis le mercredi 24 février 1999. Inaugurée le mardi 23 février 1999 par M. Roland Huguet, président du Conseil général du Pas-de-Calais, M. Daniel Cadoux, préfet du Pas-de-Calais et M. Philippe Béval, directeur des Archives de France, en présence de nombreux élus et personnalités du monde culturel et historique local, cette réalisation répond à l'augmentation globale de fréquentation constatée depuis quelques années. L'afflux des étudiants de l'Université d'Artois, le goût pour une histoire toujours plus contemporaine, l'enracinement du phénomène généalogiste avaient rendu la capacité d'accueil de l'ancienne salle incontestablement insuffisante.



Sensible à la demande, le Conseil général décida alors de restructurer le bâtiment existant et d'aménager un espace de stockage du rez-de-chaussée d'une superficie de 200 m². Dans la conception de la salle elle-même, le défi à relever était double : réutiliser la structure interne du bâtiment, soit un grand rectangle de béton brut divisé en trois travées par des rangées denses de poteaux carrés, tout en luttant contre l'impression d'austérité qui aurait pu s'en dégager.



Le moment était donc attendu par tous, surpris de découvrir au final un équipement moderne et fonctionnel, taillé dans le bois et la lumière. Divisée en deux espaces, la salle offre une trentaine de places aux généalogistes et seize autres aux lecteurs d'archives contemporaines et de journaux, toutes éclairées individuellement et équipées de prises permettant l'utilisation d'ordinateurs portables. Chaque lecteur dispose désormais de la place nécessaire pour prendre des

notes. L'entrée extérieure est signalée aux lecteurs par un auvent en métal bleuté, à la fois geste architectural et abri contre le mauvais temps. Le public peut prendre possession d'une salle de lecture confortable et accueillante, présentant tous les dispositifs réglementaires de sécurité et permettant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite au moyen d'un ascenseur praticable par un fauteuil roulant.

Cette importante réalisation, dont le coût s'élève à 1 400 000 F TTC pour les travaux et à 290 000 F TTC pour l'acquisition du mobilier, veut répondre aux exigences du moment. Elle devrait satisfaire les familiers de la salle de lecture et inviter de nouveaux lecteurs en quête de mémoire et d'histoire à les rejoindre.



A NOUVEAUX LECTEURS, NOUVEL EQUIPEMENT



L'ouverture de la nouvelle salle de lecture du centre Georges-Besnier permet d'offrir enfin le même niveau d'accueil dans les deux centres des Archives départementales, dans un contexte général de hausse de la fréquentation.

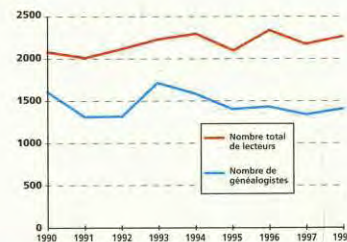
La hausse du nombre de lecteurs n'est certes pas un phénomène récent (cf. graphique 1). Comme aux Archives nationales et dans d'autres dépôts départementaux, le « décollage » de la fréquentation peut être daté de la deuxième moitié des années soixante-dix. En deux décennies, le nombre de lecteurs est multiplié par 3 (de 700 à 2 100), transformant de manière radicale et sans doute définitive le service. Cette croissance spectaculaire, portée par le développement dans un large public de l'intérêt pour ses racines et du goût pour l'histoire, culmine avec la célébration du bicentenaire de la Révolution. Depuis cette date, le nombre des lecteurs continue à augmenter, mais de façon moins marquée, vraisemblablement en raison de l'encombrement des deux salles de lecture (surtout de celle du centre Georges-Besnier).

Parmi ces lecteurs, le nombre des généalogistes est naturellement important (cf. graphique 2). Il est moindre cependant qu'on n'aurait pu l'imaginer et, en valeur relative, baisse même depuis 1993 : les généalogistes, qui représentaient plus des trois quarts des lecteurs en 1990, ne forment plus que 60 % de notre lectorat depuis 1996. Certains ont pu être découragés par l'achèvement du programme de microfilmage des registres paroissiaux et de l'état civil, qui les orientait vers un centre dont la saturation était connue ; d'autres ont trouvé dans le prêt des microfilms à l'extérieur un moyen d'accéder aux informations qu'ils cherchaient sans se rendre aux Archives.

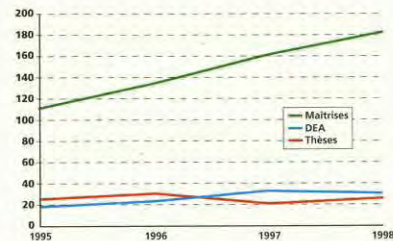
Graph. 1 Fréquentation des salles de lecture



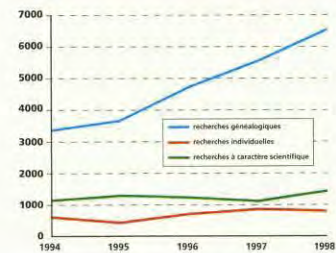
Graph. 2 Les généalogistes aux Archives



Graph. 3 Les étudiants aux Archives



Graph. 4 Nombre de séances par type de recherche effectuée au centre Georges-Besnier



La baisse relative du nombre des généalogistes est surtout due à l'augmentation marquée du nombre des étudiants (cf. graphique 3). Création de deux universités de plein exercice dans le département en 1992, hausse générale du niveau d'études, engouement pour la filière historique depuis une demi-douzaine d'années, mais aussi mise en œuvre de programmes de recherche liant les Archives à l'université d'Artois, tout contribue à expliquer le nombre élevé des maîtrises, en progression constante, et des travaux plus avancés (DEA, thèses), dont le nombre demeure remarquable (une vingtaine par an).

L'évolution du public du centre Georges-Besnier doit être replacée dans ce contexte – notamment parce que de nombreux lecteurs fréquentent les deux centres, y compris au cours de la même journée. Elle n'en est pas moins marquée par des mouvements qui lui sont propres et qu'on peut étudier en s'intéressant au nombre des séances de travail (notre système informatique ne distingue ni les inscrits de l'un ou l'autre des deux centres ni les communications des documents en libre accès, comme les microfilms).

L'augmentation du nombre des séances consacrées à des recherches généalogiques (cf. graphique 4), spectaculaire et continue, témoigne de la disparition des creux de fréquentation, parfois très nets, qu'on constatait jusqu'en 1995 environ entre deux périodes de vacances scolaires. L'occupation de la quasi-totalité de la salle pendant toute l'année a permis de faire face dans une certaine mesure à l'augmentation de la demande, d'autant que le nombre des lecteurs de microfilms est passé de 7 en 1993 à 17 en 1998.

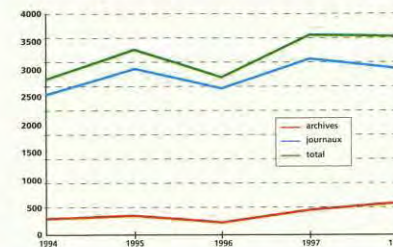
Le nombre des recherches à caractère scientifique reste plus stable en raison du faible nombre des places offertes à ce public (au plus huit, dans des conditions de travail très déficientes), qui a dû décourager professeurs et étudiants.

Les communications d'articles d'archives et de journaux (cf. graphique 5) continuent néanmoins à croître, chaque séance s'étant soldée par un plus grand nombre de communications. L'augmentation est particulièrement sensible dans le cas des archives (cf. graphique 6), sans doute grâce à l'indexation systématique des entrées et en raison du classement, au cours de ces dernières années, d'un certain nombre de versements d'intérêt majeur (sous-préfectures, mission économique et bureau des élections de la préfecture).

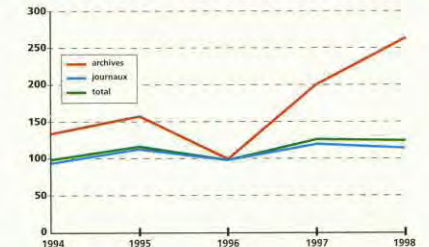
L'ouverture de la nouvelle salle constituait une indéniable urgence : la hausse du nombre des lecteurs et des communications était manifestement entravée depuis une décennie par l'insuffisance des espaces d'accueil. Il reste à imaginer dans quelle mesure elle fera évoluer le nombre et la répartition des lecteurs et des communications. Gageons que, dans quelques années, l'étude du lectorat des Archives départementales, et notamment du centre Georges-Besnier, sera entièrement à reprendre !

Nathalie Vidal

Graph. 5 Nombre de documents communiqués au centre Georges-Besnier (Chiffres absolus)



Graph. 6 Nombre de documents communiqués au centre Georges-Besnier (base 100 en 1996)





« Le culte des eaux » est connu en France sous des formes multiples depuis les temps pré-historiques. Les légendes païennes ou chrétiennes prêtent à de nombreuses fontaines une origine miraculeuse en faisant intervenir dans leur apparition naturelle un saint ou un héros. Les légendes profanes nous content les agissements des habitants des eaux : fées, ondines, lutins... Tandis que la légende dorée des vertus des eaux embrasse tous les miracles attribués aux eaux qui sont l'objet de pèlerinages. De nombreuses études réalisées par les folkloristes tendent à prouver que le culte demeure, principalement à la campagne.

Ainsi, à **Allouagne**, dans l'arrondissement de Béthune, l'eau est associée à la vénération d'une relique : l'eau de la sainte larme. On raconte que Godefroi de Bouillon aurait envoyé à sa nourrice une des larmes versées par Jésus devant le corps de Lazare. La relique, une petite pierre grise sur laquelle serait tombée la larme, est enfermée dans une fiole d'argent. Avant la Révolution, on appelait couramment Allouagne « la ville de la sainte larme ». Des milliers de pèlerins venaient de la Flandre, de l'Artois et du Hainaut prier devant la relique pour obtenir la guérison de leurs maux et surtout des maladies des yeux. Le 21 juin, jour de la fête, on distribuait l'eau de la sainte larme, c'est-à-dire l'eau dans laquelle on avait plongé la fiole contenant la relique. Les habitants d'Allouagne ont une grande confiance en la protection de la relique : à l'appui de leur foi, le fait que le village ait été épargné tant en 1914-1918 qu'en 1939-1945.

A **Audinghen**, dans l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, des femmes de pêcheurs vont laver les yeux de leurs enfants à l'eau du Cran-de-la-Vierge, situé entre le cap Gris-Nez et Audresselles, au lieu-dit Cran-Poulet. Dans une niche creusée à même la falaise, une statue de Notre-Dame de Lourdes a été placée : on l'invoque sous le nom de Notre-Dame des Flots. Une source, plus exactement des infiltrations, s'écoule en ce point de la falaise. Les gens de la côte y viennent prier et les chalutiers de Boulogne, quand ils passent en face de la statue, la saluent de trois coups de sirène. Une procession s'y rend le premier dimanche d'août ; l'eau qui coule près de la statue est considérée comme bienfaisante.

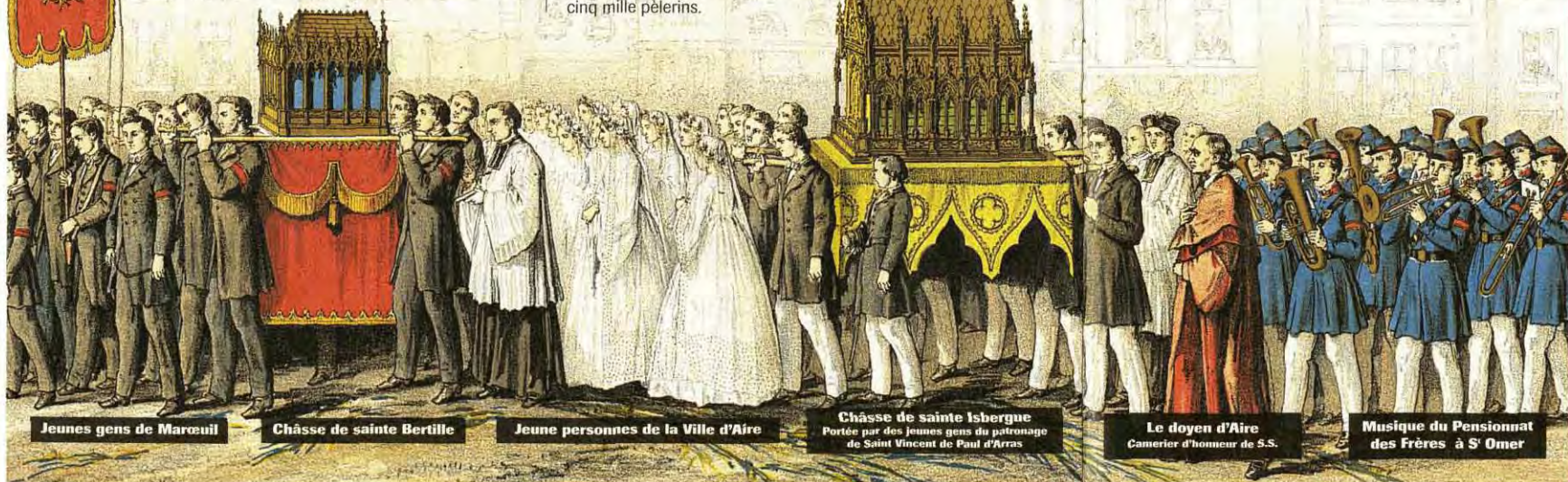
A **Bellebrune**, arrondissement de Boulogne-sur-Mer, une légende s'attache à la « fontaine à leus ». Petit-Jean voulait venger sa chevette dont les loups avaient dévoré le mari ; il se rendit à la fontaine et y rencontra l'assemblée des loups. Tous décidèrent de faire la paix avec les hommes, sauf un grand loup noir qui se jeta sur Petit-Jean. Petit-Jean sortit vainqueur du combat et lança le cœur du loup dans l'eau de la fontaine. Les loups promirent alors de ne plus revenir en ces lieux, et depuis, jamais on n'a revu de loups à Bellebrune. La fontaine, teinte du sang du loup noir et devenue source pétrifiante, a des vertus magiques.

A l'entrée de **Carvin**, au hameau d'Épinoy, on peut voir une petite chapelle de briques : c'est le puits Saint-Druon (la partie inférieure, fermée à clé, donne accès au puits). La ferme voisine, dite ferme Saint-Druon, occuperait l'emplacement de la maison natale du saint. Il est vénéré au lieu de sa naissance et le puits, dont il a peut-être bu l'eau dans son enfance, joue un rôle dans les rites auxquels sont attachés les pèlerins qui viennent le servir le lundi de Pentecôte. Après la messe, la procession se dirige vers le puits ouvert pour la circonstance. Chacun emporte une bouteille d'eau Saint-Druon qu'on donnera aux bestiaux en cas de maladie ou qui servira pour la guérison des douleurs abdominales. Les bandages accrochés dans la chapelle et dans l'église rappellent des guérisons. Beaucoup d'habitants de la région de Carvin ont en réserve cette eau pour en faire boire aux malades et pour combattre les sortilèges par aspersion de la maison ou des personnes victimes de maléfices.

A **Marœuil**, arrondissement d'Arras, la fontaine Sainte-Bertille est un haut lieu du folklore légendaire de notre département. L'abbé Nicq conte l'origine miraculeuse de la source. « Les serviteurs de sainte Bertille, travaillant à la moisson, meurent de soif. La Scarpe est à sec. Elle les exhorte à mettre en Dieu leur confiance, se recueille un instant, puis, frappant le sol, elle demande à Dieu de faire jaillir l'eau dont ces pauvres travailleurs ont besoin. Tout à coup, une source puissante sort de terre, donnant une eau fraîche admirablement pure ». C'est la fontaine la plus célèbre pour la guérison des ophtalmies. Le 8 octobre, jour anniversaire de la translation des reliques de la sainte, le pèlerinage attire une foule considérable. Interrompu à plusieurs reprises par les guerres, le culte de sainte Bertille n'a jamais été oublié. Le 13 octobre 1935, il y avait à Marœuil près de cinq mille pèlerins.



Allouagne - Reliquaire de « la sainte larme » pour procession. 11 Fl.



Jeunes gens de Marœuil

Chasse de sainte Bertille

Jeune personnes de la Ville d'Aire

Chasse de sainte Isbergue
Portée par des jeunes gens du patronage de Saint Vincent de Paul d'Arras

Le doyen d'Aire
Camerier d'honneur de S.S.

Musique du Pensionnat
des Frères à S' Omer

Paléographie

Arch. dép. du Pas-de-Calais, 9 B 24, fol. 2 v°, 18 septembre 1563.

Difficulté : Durée :

Nous avons déjà attiré l'attention dans le n° 13 d'*Histoire et Mémoire* sur l'intérêt présenté par les archives de la sénéchaussée de Boulonnais qui constituent un des fonds de la série B (archives judiciaires) remontant encore au XVI^e siècle malgré l'incendie et les pertes de 1915 (Pierre Bougard, *Répertoire numérique de la série B, anciennes juridictions*, Arras, 1967, 68 p.).

Après les registres du roi, nous puisons la matière de notre exercice de paléographie dans les registres d'insinuations qui couvrent la période 1563-1696. L'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) rendit obligatoire l'enregistrement des seuls actes portant donation entre vifs (y compris les contrats de mariage portant donation) auprès des juridictions royales. Les registres conservés contiennent donc les copies d'actes de donation, suivies de la formule d'insinuation et d'enregistrement. Nous donnons la transcription d'une de ces formules, portant sur une donation consentie par Olivier Cochet, curé d'Offrethun, en faveur de Pierre de la Haye, le 18 septembre 1563.

Rappelons par ailleurs que l'utilisation de cette série de registres est facilitée par les analyses de Roger Rodière (Arch. dép. du Pas-de-Calais, 12 J mss 207, 208 et 248 bis).

Le statut de formule diplomatique de ces quelques lignes explique une cursive un peu plus marquée que dans l'acte insinué lui-même et le recours à des abréviations assez sévères sur les mots que le scribe juge évidents : *senée* pour *sénéchaussée* ; *regre* pour *registre*. Mais les morphologies demeurent bien caractérisées et tout à fait classiques. On notera en particulier le bel échantillon de *e*, lettre toujours pleine d'enseignements paléographiques : *e* en deux traits plus ou moins incurvés (e⁻) ; *e* à boucle de liaison, éventuellement prise en ligature antérieure avec un *s* et postérieure avec un tilde dans *seneschaussée* (e[~]) ; *e* majuscule avec raccourci de la hampe à la seconde partie de la lettre (e⁺).



Transcription :
L'an mil V^e LXXIII, le XX^e jour d'octobre, le present contract a esté insinué par Pierre de la Haye, seigneur dudit lieu en personne et enregistré es registres de la sénéchaussée de Boulonnais au present registre par moy soubsigné greffier de ladite sénéchaussée. Dont lui a esté baillé acte endorsez au doz dudit contract pour luy servir et valloir ce qu'il y vouldra. Les an et jour susdits.

Bibliographie :

- A. Van Gennep, *Manuel de folklore français contemporain*. Paris, t. I, 1935.
- Célestine Leroy, « L'enquête sur le folklore des eaux », *Revue de folklore français et de folklore colonial*, tome VIII, n° 1, janvier-mars 1937.
- Robert Muchembled, *Culture populaire et culture des élites*. Paris, 1978.
- Fernand Carton, *Récits et contes populaires de Flandres*. Paris, 1980.
- Guide de Flandre et Artois mystérieux*. Paris, 1969.
- Bernard Cousse, *Contes populaires de Flandre et d'Artois*. Lille, 1984.

BIENVENUE À :

Elise O'CONNOR, arrivée aux Archives le 15 décembre 1998 en qualité d'attachée de conservation du patrimoine, spécialité archives. Après des études d'histoire poursuivies à Paris I et une formation spécialisée en techniques d'archives et de documentation à Mulhouse, elle a suivi des stages en Archives départementales et communales, puis au service historique de la Marine au Château de Vincennes. Les tâches qui lui sont confiées sont le suivi des classements des archives modernes, de la bibliothèque, de l'atelier de reliure ainsi que du service éducatif.

Xavier IVAIN, arrivé aux Archives le 4 janvier 1999 en qualité d'agent du patrimoine. La direction des Archives ne lui était pas inconnue puisqu'il avait travaillé quelques mois au service du courrier du Conseil général du Pas-de-Calais. Les tâches qui lui sont confiées sont le magasinage et l'assistance au président de salle de lecture du centre Georges-Besnier.

Les dossiers de lotissement



En 1995 et 1996, la direction départementale de l'Équipement a versé aux Archives départementales l'ensemble des dossiers de lotissement ouverts avant 1979 inclus. Conservés sous les numéros de versement 1941 W (arrondissement d'Arras, à partir de 1926), 1972 W (arrondissements de Béthune et Lens, à partir de 1920), 1997 W (arrondissements de Boulogne-sur-Mer et Montreuil, à partir de 1926) et 2020 W (arrondissements de Calais et Saint-Omer, à partir de 1925), ils représentent plus de 100 mètres linéaires de documents susceptibles d'intéresser nombre d'historiens.

La procédure applicable aux lotissements a été instituée par la loi du 19 juillet 1924, qui complétait la loi du 14 mars 1919 concernant les plans d'extension et d'aménagement des villes. Aux termes de cette loi (article 6), «les associations, sociétés, particuliers ou établissements publics qui entreprennent ou qui poursuivent la création ou le développement de groupes d'habitations ou de lotissements [...] sont tenus de déposer à la mairie, préalablement à toute mise en vente ou en location et à toute publicité, un projet en double exemplaire [...] comportant :

- 1° Un plan d'aménagement comprenant le raccordement avec les voies publiques et, s'il y a lieu, avec les canalisations d'eau potable et les égouts de la commune ;
- 2° Un programme indiquant les conditions dans lesquelles le groupe ou lotissement sera établi (voies, distribution d'eau potable, évacuation des eaux et matières usées, éclairage, etc.) ;
- 3° Le cahier des charges des ventes ou loca-

tions stipulant les servitudes hygiéniques, archéologiques et esthétiques du groupe ou du lotissement.

Dans les vingt jours qui suivent ce dépôt, le projet est soumis à l'examen du bureau d'hygiène ou, à son défaut, de la commission sanitaire de la circonscription, au conseil municipal, et fait ensuite l'objet d'une enquête dans les formes prescrites [...].

Le projet est ensuite soumis à la commission [départementale d'aménagement et d'extension des villes et villages] et approuvé, s'il y a lieu, par arrêté préfectoral.

Malgré de multiples modifications de détail (portant notamment sur le nombre et le type de pièces à fournir), la procédure d'autorisation est demeurée en vigueur pendant toute la période que couvrent les dossiers conservés aux Archives départementales. On peut ajouter que la définition légale du lotissement, telle qu'elle résulte par exemple de l'article 1^{er} du décret n° 58-1466 du 31 décembre 1958, est particulièrement large : «Constituent un lotissement [...] l'opération et le résultat de l'opération ayant pour objet et ayant eu pour effet la division volontaire en lots d'une ou plusieurs propriétés foncières par ventes ou locations simultanées ou successives en vue de la création d'habitations, de jardins ou d'établissements industriels ou commerciaux». On comprend dès lors tout l'intérêt des dossiers conservés.

Selon les arrondissements, ils constituent une source pour l'histoire de l'habitat social (lotissements des houillères, des compagnies de chemin de fer, etc.) ou pour l'étude du développement des stations balnéaires. On

trouve ainsi, à côté des dossiers des résidences Saint-Pol ou Terline d'Arras par exemple, le volumineux dossier de lotissement de Stella-Plage. Le mode de fonctionnement de la direction départementale de l'Équipement, qui a classé dans le dossier d'origine les pièces relatives aux modifications postérieures du lotissement, permet de suivre sur plusieurs années (jusqu'à un demi-siècle parfois) certaines opérations.

L'histoire de l'urbanisme ou de l'aménagement du territoire, celui qui s'intéresse à l'hygiène ou à la perception des nuisances trouvera donc dans les dossiers de lotissement une source intéressante. L'historien de l'architecture risque au contraire d'être déçu : on ne rencontre dans ces dossiers ni plan d'élevation ni projet architectural. Il faut donc compléter ces dossiers par d'autres sources (permis de construire, conservés par échantillonnage ; dossiers de zones d'aménagement ; série Fi, etc.).

Dernière précision : comme l'a rappelé la récente circulaire sur le traitement des archives des directions départementales de l'Équipement, ces dossiers sont communicables sans délai, dans notre centre Georges-Besnier.

Nathalie Vidal



Histoire & Mémoire - Bulletin d'information trimestriel édité par les Archives départementales du Pas-de-Calais : 1, rue du 19 Mars 1962 - 62000 DAINVILLE - Tél : 03 21 71 10 90
Directeur de la publication : Roland HUGUET - Rédacteur en chef : Patrice MARCILLIOUX - Coordination : Lydia HUGUET
Iconographie : Archives départementales du Pas-de-Calais sauf mention particulière - Réalisation : Studio Interligne - Arras - Impression : Imprimerie SENSEY - Arras
Tirage : 3000 exemplaires - ISSN 1254.1184 - Dépôt légal : 1^{er} trimestre 1999 - © Les Archives départementales du Pas-de-Calais - 1999

A reproduire sur papier libre :

Abonnement

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____ Profession : _____

Prix : 40 francs (frais de port compris) pour 4 numéros

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : Monsieur le payeur départemental du Pas-de-Calais et à adresser à :
Archives départementales du Pas-de-Calais - Madame la chargée de communication - 12, place de la Préfecture 62018 ARRAS CEDEX 09